



Guide d'accompagnement du référent pour la venue d'un nouveau producteur

Les étapes de la procédure

Le référent restera LE contact privilégié du producteur au moins jusqu'à sa première venue.

- 1-** Le référent présente le nouveau producteur à la commission si possible au minimum un mois avant sa première livraison : Qui, Quoi, Où, Comment, Quand...etc
- 2-** Si la proposition d'adhésion d'un nouveau producteur est proposée lors d'une réunion de la commission producteurs, les membres de la commission décident lors de la réunion si OUI ou NON ils acceptent le nouveau producteur.
- 3-** Le référent se charge ensuite de transmettre le livret d'accueil au nouveau producteur et s'assure que ce dernier l'a lu et accepté et qu'il répond bien à toutes les conditions de la charte et du guide d'adhésion du nouveau producteur.
- 4-** Il vérifie également que le producteur a adhéré au GDA et qu'il a compris que, sauf cas exceptionnel, la livraison a lieu le mardi à 17h30 chez Pierre et Nicole.
- 5-** Le référent s'assure que le producteur a compris le fonctionnement du tableau de commande afin qu'il puisse lui même gérer l'évolution des commandes des produits qu'il propose.
- 6-** Le jour de sa venue, il aide le producteur à s'installer et à se faire connaître des autres membres du GDA (il lui présente les membres des commissions, du CA, les adhérents).
- 7-** Lors de sa distribution, le référent reste avec le nouveau producteur jusqu'à la fin, il vérifie que toutes les commandes ont bien été honorées (remises et réglées) et l'aide à résoudre les éventuels problèmes qu'il peut rencontrer (oublis ...ou autres.)
- 8-** Le référent passe ensuite un moment avec le nouveau producteur afin de recueillir ses impressions : Est-il satisfait de son expérience avec le GDA ? A-t-il rencontré un quelconque problème à un moment donné ? Y a-t-il des améliorations à apporter de son point de vue?...
Le référent transmet les impressions recueillies à la commission producteurs.

La commission producteurs 2016